



NUMÉRO 196

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2019

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 2

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2019 / 2

Communication sur l'actualité de GPSO / 2

1. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF en faveur des territoires du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe ravagés par le cyclone Idai / **3**
2. Boulogne-Billancourt 2024 : création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) / **3**
3. Traverse piétonne rue du Point-du-Jour/rue du Dôme - Modalités de création, d'accès et de gestion de la voie / **8**
4. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2019 / **9**
5. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 / **9**
6. Vote du BP 2019 pour le budget principal et les budgets annexes / **10**
7. Mise à la réforme de véhicules en vue de leur cession / **13**
8. Personnel communal – Mesures diverses / **14**
9. Composition du Conseil économique social et environnemental local / **14**

10. Accord-cadre à bons de commande pour les travaux et l'entretien des appareils élévateurs / **14**

11. Groupement de commandes avec l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'entretien des voiries et pour les travaux de rénovation des revêtements / **15**

12. Protocole d'accord transactionnel avec le syndicat de copropriétaires de la résidence Art Design / **15**

13. Convention de partenariat entre la Ville et la Maîtrise des Hauts-de-Seine / **15**

14. Règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance / **16**

15. Boucle locale - Nouveau protocole pour l'exploitation de réseaux de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement départementaux des Hauts-de-Seine / **16**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 11 avril 2019 à 18h30, les membres du conseil municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 5 avril 2019.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIER, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Olivier CARAGE, Mme Isabelle WEILL, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

EXCUSÉ(E)S REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Marie-Anne BOUÉE qui a donné pouvoir à M. Léon SEBBAG à partir du point n° 8
M. Jean-Claude MARQUEZ qui a donné pouvoir à Mme Christine LAVARDE-BOËDA
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPIILLON pour le point n° 1
Mme Esther KAMATARI qui a donné pouvoir à M. M. Daniel BENHAROUN
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN
Mme Sana DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI
M. Sébastien POIDATZ qui a donné pouvoir à M. Marc FUSINA pour le point n° 1
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à Mme Isabelle WEILL
M. Jean-Michel COHEN qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN
Mme Sylvie MOREL qui a donné pouvoir à Melle Fatima CARDETAS

Arrivée de Melle Fatima CARDETAS à partir du point n°2

ABSENTE : Mme Ségolène MISSOFFE

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre séance. En préambule, je souhaiterais remercier Madame BELLIARD ainsi que Messieurs PAPIILLON et ROCHER, qui ont accompagné les jeunes au camp de Struthof jeudi dernier. Je rappelle qu'ils ont dû partir à 5 heures du matin, pour revenir à 22 heures 30, après avoir été victimes d'une panne informatique à la gare de l'Est. Cette journée a été un véritable marathon pour le groupe, car ils ont dû changer plusieurs fois de train. Heureusement, nous n'avons perdu personne. Je tenais donc à les féliciter car cette sortie leur a demandé beaucoup d'énergie, d'autant que les jeunes se sont ensuite retrouvés sous la neige, ce qui leur a procuré une émotion encore plus forte. Quoi qu'il en soit, ils ont pu voir dans quelles conditions vivaient malheureusement les hommes et les femmes victimes des nazis durant cette triste période.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2019

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : L'actualité de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est aussi dense qu'à l'accoutumée et reste essentiellement orientée vers l'environnement. Je pense notamment au premier point de ce rapport, qui concerne la qualité de l'air et la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) pour lutter contre la pollution. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette ZFE en fin de séance, puisque le groupe de Monsieur GABORIT a déposé un vœu à ce sujet. S'agissant de la mobilité, vous avez pu constater que désormais trois

communes au sein de GPSO ont décidé de surenchérir sur la prime accordée pour l'achat de vélos électriques, puisque Boulogne-Billancourt, Sèvres et Meudon rajoutent 200 euros à la prime déjà attribuée par GPSO. Vous trouverez également un dossier dans ce rapport avec des chiffres très intéressants en matière de logistique urbaine.

Concernant l'amélioration et la rénovation de l'habitat, nous poursuivons notre Opération habitation qualité (OHQ). Ce rapport présente également les différents financements et subventions attribués par GPSO dans le cadre des logements étudiants, avec toujours la même difficulté, puisque si la compétence « logement » est confiée à GPSO, qui subventionne les projets et garantit les emprunts, ces aides ne sont pas pour autant déductibles de l'amende Solidarité et renouvellement urbains (SRU). J'espère d'ailleurs que nous parviendrons à trouver une solution à ce sujet.

Pour ce qui est de l'Open Data, sachez que l'intégration des données entre les communes de GPSO est de plus en plus forte puisque les huit villes de l'intercommunalité partagent désormais leurs informations.

En ce qui concerne les autres actualités, ce rapport dresse également la liste des permanences des conseillers de GPSO Énergie. De la même manière, ce document vous présente des chiffres très intéressants concernant la collecte solidaire des déchets électriques et électroniques dans le cadre du volet « Territoire engagé dans la préservation de l'environnement », et fait également un point sur la chasse aux dépôts sauvages et sur le dispositif de collecte des déchets ouvert à tous. Enfin, cette note vous informe de la prochaine fête « Faites le plein d'énergie », qui se tiendra prochainement au complexe sportif Marcel-Bec à Meudon, qui appartient à GPSO, au Département des Hauts-de-Seine et à la Ville de Boulogne-Billancourt.

Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).

M. BAGUET : Je vous informe que nous allons convoquer un conseil municipal le jeudi 23 mai prochain. Cette séance n'était pas prévue dans notre programme, mais il se trouve que nous avons certains points à mettre à l'ordre du jour. Je pense notamment à notre collègue Pierre-Mathieu DUHAMEL, qui m'a signifié sa démission de conseiller territorial de GPSO, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres élus de Sèvres et d'Issy-les-Moulineaux. Les conseils municipaux de ces communes doivent se réunir avant le prochain conseil territorial de GPSO du mois de juin prochain pour désigner les remplaçants au sein de cette instance. De fait, la séance du 23 mai nous permettra entre autres de procéder au remplacement de Monsieur DUHAMEL. Je vous invite donc à noter la date de cette nouvelle séance, sachant que le conseil municipal du 27 juin reste maintenu.

1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF EN FAVEUR DES TERRITOIRES DU MOZAMBIQUE, DE MALAWI ET DU ZIMBABWE RAVAGÉS PAR LE CYCLONE IDAI

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Mes chers collègues, comme lors de chaque catastrophe naturelle de grande ampleur dans le monde, nous vous proposons de nous engager.

Vous savez que Boulogne-Billancourt est reconnue « Ville amie des enfants » par l'UNICEF, c'est pourquoi, je vous propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'UNICEF afin de soutenir ses actions auprès des enfants.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2. BOULOGNE-BILLANCOURT 2024 : CRÉATION D'UNE SCIC (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF)

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Je rappelle que cette Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) portera notre projet Boulogne-Billancourt 2024, puisque nous avons voté le lancement de ce programme lors du conseil municipal du 21 février dernier. Je rappelle également que ce programme vise à favoriser le sport dans tous ses états à Boulogne-Billancourt, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan économique. Je pense notamment au sport dans les maisons de retraite, dans les crèches, dans les écoles ou encore dans les entreprises. Il s'agit là d'un grand projet de redynamisation du sport à Boulogne-Billancourt, puisqu'il porte sur la construction d'un palais des sports de 5 000 places avec 250 places de loges, en vue d'être retenu en tant que site olympique. Dans le même temps, je rappelle que cette SCIC sera également chargée de racheter les actions du club de basket-ball Metropolitans 92, afin d'accueillir une équipe de haut niveau dans ce palais des sports.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Nous serons en quelque sorte spectateurs des Jeux olympiques (JO) 2024, puisqu'un certain nombre d'épreuves se dérouleront aux frontières de Boulogne-Billancourt, sur des sites tels que le stade Pierre-de-Coubertin, le stade Géo-André, le stade du Parc des Princes, le stade Jean-Bouin ou encore à Roland Garros. Nous allons essayer de nous inscrire dans cette démarche de site olympique, puisque la ville de Boulogne-Billancourt n'est pas encore recensée en tant que telle. Je rappelle en effet qu'il existe seulement deux sites olympiques dans les Hauts-de-Seine, à savoir le stade Yves-du-Manoir à Colombes et la U Aréna à Nanterre.

Vous avez peut-être lu les études publiées récemment à propos des JO, notamment dans le quotidien *Les Echos* de vendredi dernier, et dans *Le Parisien* du jeudi 4 avril, qui estiment que 150 000 emplois devraient être créés pendant la période qui précédera les Jeux olympiques et pendant la durée de ces Jeux. Il y a donc une grande dynamique autour de cet événement international. De fait, nous voulons nous donner les moyens d'y participer et de bénéficier des retombées de ces Jeux. Cette opportunité nous permettrait également de structurer et d'organiser nos clubs sportifs, ainsi que la politique sportive de Boulogne-Billancourt.

Pourquoi créons-nous une SCIC ? Nous avons choisi cette forme de société, car il s'agit du support juridique le plus adapté à ce genre de démarche et que les Sociétés d'économie mixte (SEM) sont quelque peu contestées dans le domaine sportif. Je pense notamment à certaines communes comme Orléans, qui se retrouve aujourd'hui dans l'embarras, car elle a créé une SEM sportive. En réalité, nous voulons que cette SCIC soit un levier multiplicateur de levée de fonds pour aider nos clubs dans leurs performances et dans leur développement. Je rappelle qu'une SCIC est une société coopérative comme son nom l'indique et que chaque actionnaire ne représente qu'une seule voix au conseil d'administration. Il s'agit donc d'une instance très démocratique. En outre, cette forme de société compte plusieurs collègues, comme le collègue des associations, le collègue des salariés, le collègue des actionnaires privés ou encore le collègue des actionnaires publics, sachant par ailleurs que la Ville ne peut pas détenir plus de 50 % du capital. À ce jour, et après un premier tour de table, nous avons déjà réussi à lever 1,8 million d'euros de fonds privés et associatifs, dont 1,2 million d'euros de la société Idec et 250 000 euros de la société Idex – deux entreprises qui, ont ou aménagent actuellement leur siège social à Boulogne-Billancourt. L'idée consiste en effet à nous appuyer sur le tissu industriel et commercial de la ville.

D'autre part, des structures telles que l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB) ou le Tennis Club de Boulogne-Billancourt (TCBB) vont également entrer dans le capital de

cette SCIC, tout comme le club Val de Seine basket-ball qui fonctionne avec 80 % de Boulonnais et 20 % de Sévriens, ainsi que l'entreprise de notre skipper Stéphane LE DIRAISON. Enfin, nous comptons aussi un actionnaire privé, Monsieur Luc MONNET, qui a quant à lui acheté 50 actions à 10 euros (soit 500 euros au total).

Voilà donc la première constitution de notre conseil d'administration, avec un capital de 1 800 500 euros (privés et associatifs). En contrepartie, je vous propose donc d'ajouter les 50 % correspondant à la participation de la Ville pour atteindre un capital de 3 601 000 euros. Voilà ce que nous vous proposons de voter aujourd'hui, sachant que les statuts de cette SCIC sont annexés à la présente délibération. Bien évidemment, l'ensemble de ce projet sportif vous sera ensuite présenté. Globalement, celui-ci devrait ressembler au Schéma directeur de sport de plein air que nous avons voté au mois de juillet 2013, qui consistait à reconstruire complètement le site Le Gallo – ce qui a été fait –, à reconstruire un équipement sportif de plein-air sur le parc des Glacières – ce qui a été fait – et à reconstruire un équipement de plein air sur le parc de Billancourt – ce qui a également été fait. Je vous propose donc de voter cette même formule, cette fois-ci dans un secteur différent, puisqu'il s'agit de l'ensemble des sports et des activités qui participent au rayonnement de notre ville, et non pas du sport de plein air.

Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyenne* annonce un vote contre cette délibération, considérant à la fois le manque d'informations et de transparence dans le choix des partenaires qui participeront au tour de table de la SCIC et leur avis défavorable vis-à-vis du rapprochement avec le club de basket-ball de Levallois. Avis favorable à la majorité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* estime que cette délibération est prématurée et regrette que le projet soit déjà élaboré, alors que l'objet de la société est vague. Il lui est répondu que la délibération a pour objet d'autoriser la Ville à participer au capital de la SCIC à hauteur de 50 % et pour un montant initial de 1,8 million d'euros pouvant être porté à 2,5 millions d'euros, étant précisé que le tour de table des futurs actionnaires n'est pas encore figé. Le but de cette SCIC est d'accompagner et de développer les valeurs sportives, et d'accompagner les sportifs,

associations et clubs de la ville de Boulogne-Billancourt. Son objet est plus spécifiquement précisé à l'article n° 4.1 du projet de statuts. Le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote, avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GUIBERT, puis Monsieur LAURENCIN.

M. GUIBERT : Monsieur le maire, chers collègues. Je souhaiterais apporter quelques précisions. Effectivement, la structure SCIC paraît tout à fait recommandée pour ce genre d'opération, puisqu'il s'agit d'une structure coopérative qui ne cherche à faire aucun profit. Cela ne peut donc que nous satisfaire. Toutefois, nous avons un regret qui explique notre position de vote.

Un projet d'une telle ampleur mérite que l'on y associe largement les forces vives d'une commune comme la nôtre. Effectivement, nous regrettons que le tour de table ait été composé assez rapidement et avec des clés qui nous échappent. Qui est Monsieur Luc MONNET ? Il s'agit peut-être d'une personne très bien, mais nous ne la connaissons pas. Or le principe même des structures coopératives veut que le projet de SCIC associe de façon participative l'ensemble des futures parties prenantes. Voilà ce que nous regrettons. De plus, nous savons aussi très bien qu'il est très difficile d'élargir un tour de table fondateur une fois qu'il est conclu – et cela qu'il s'agisse d'une SCIC ou d'une Société coopérative et participative (SCOP) – car ces mêmes fondateurs sont assez jaloux de leurs prérogatives et de leur statut. Voilà donc ce qui explique principalement notre vote défavorable. Encore une fois, nous regrettons l'absence de « participatif » dans la constitution même du tour de table. De fait, nous passons peut-être à côté de certains talents et de certaines bonnes volontés, d'autant que notre ville regorge de compétences dans différents domaines des services et du sport. Bref, nous aurions souhaité davantage de temps pour que ces compétences soient associées à la constitution de cette société. Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Je rappelle que notre groupe a voté favorablement le lancement du projet Boulogne-Billancourt 2024 lors du conseil municipal du mois de février dernier. Je voterai donc favorablement à la création de cette SCIC, puisque nous sommes aujourd'hui en phase de lancement. Pour autant, j'aimerais néanmoins poser certaines questions, sachant que vous avez déjà répondu partiellement à quelques-unes d'entre elles dans votre intervention.

Tout d'abord, je note que cette SCIC coûte déjà 2,5 millions d'euros d'investissements à la Ville et 1,2 millions de provisions, pour des futures subventions à fixer dans le cadre de cet agenda 2024. S'agissant du tour de table par ailleurs, je constate qu'il n'y aurait apparemment aucun mécène étranger.

En ce qui concerne les équipes de basket-ball, et après m'être renseigné, j'ai appris que les clubs de Jeep élite disposaient en moyenne d'un budget de 5 millions d'euros par an. En effet, l'Association sportive Villeurbanne et Éveil Lyonnais Basket (ASVEL), qui est le club le plus important, dispose d'un budget de 9 millions d'euros et le club de Levallois-Perret d'un budget de 5 millions d'euros. De plus, ces budgets augmentent de façon extraordinaire de l'ordre de 10 % par an. Par conséquent, j'aimerais savoir si la commune de Levallois-Perret participe au subventionnement de ce club.

Concernant le palais des sports, vous ne nous avez toujours pas dit à quel endroit vous souhaitez construire cet équipement. J'ai beau scruter le paysage bouloonnais et je ne vois pour l'instant aucun endroit. Une salle de 5 000 places demande quand même une certaine surface. Par ailleurs, comment allons-nous financer ce palais des sports ? En effet, rien ne figure à ce sujet dans le budget et dans le document d'orientations budgétaires que vous nous avez présenté au début de l'année. Bref, pourriez-vous me rassurer sur tous ces points ? Merci, Monsieur le maire.

M. BAGUET : Comme vous l'avez dit, Monsieur GUIBERT, il y a peu d'intérêt pour un partenaire privé de rentrer dans une SCIC, puisque cette société ne peut faire aucune plus-value. Au mieux, il est possible de revendre ses actions au prix d'achat et au pire de les perdre. Il est donc relativement difficile de trouver des investisseurs privés en leur annonçant qu'ils peuvent tout perdre et qu'ils n'ont aucune garantie. Toutefois, l'avantage de créer une SCIC permet de créer une dynamique et de faire venir des entreprises sur la ville. Aujourd'hui, nous avons déjà réussi à lever 1,8 million de capital en fonds associatifs et en fonds privés, et nous avons pour objectif d'arriver à lever 5 millions d'euros. De fait, la Ville ne verse aujourd'hui que 1,8 million d'euros, car il s'agit d'un capital évolutif. Cela signifie donc que tout nouvel actionnaire pourra rentrer dans le tour de table. Chaque associé représentera toujours une seule voix. En définitive, il s'agit vraiment d'un fonctionnement coopératif très démocratique et il n'y a aucun intérêt financier. Encore une fois, le seul intérêt consiste à rassurer les actionnaires privés qui pourraient apporter des fonds et permettre ainsi le développement du sport dans la ville.

Nous le savons bien, et je parle sous le contrôle d'anciens adjoints au sport ; il est toujours difficile pour les clubs d'aller chercher des moyens financiers. Or ce genre de structure permet par exemple de faire rentrer la Caisse des dépôts et consignations (CDC) – qui va d'ailleurs rentrer prochainement dans le capital de cette SCIC – et cela rassure les actionnaires privés. Cette forme juridique permet donc de créer un effet de levier pour trouver de nouveaux partenaires, sachant que nous redistribuerons ensuite cet argent au profit du sport à Boulogne-Billancourt. Voilà pourquoi il n'existe aucun risque en matière de capital. Au contraire, tout l'argent engrangé retournera au sport. Voilà les statuts de cette société tels qu'ils vous sont soumis aujourd'hui.

Par conséquent, je ne comprends pas très bien vos réserves. C'est la première fois à Boulogne-Billancourt que nous mettons en place un dispositif susceptible d'aider le sport. Aucune équipe municipale n'a jamais fait cela jusqu'à présent. Certes, cela fait des années et des années que le sport se porte très bien à Boulogne-Billancourt car nous avons des bénévoles extrêmement énergiques dans les associations. Ceci dit, il pourrait encore se porter mieux. En terme de rayonnement d'ailleurs, nous sommes connus pour la bonne gestion de la ville, pour des finances saines, pour une attractivité économique évidente et pour une attractivité en matière de logements, sans compter que nous sommes aussi considérés comme une ville pour les familles et comme une ville de culture. Bref, nous sommes reconnus dans tous les domaines au nouveau national, à l'exception du secteur sportif, et cela est bien dommage. D'ailleurs, les 30 premières villes de France possèdent toutes un ou plusieurs clubs professionnels. Or nous n'en n'avons jamais eu à Boulogne-Billancourt et cela est peut-être une erreur en terme d'attractivité.

Comme je l'ai déjà dit ici, le basket-ball représente 2 200 licenciés à GPSO, ce qui porte notre club à la cinquième place de France en nombre d'adhérents. Si je compte le Val-de-Seine, nous arrivons à un total de 1 000 licenciés. Autrement dit, 1 000 enfants pratiquent le basket-ball à Boulogne-Billancourt et sont licenciés dans nos deux clubs, sachant qu'ils sont 1 200 dans les communes voisines. Il s'agit donc là de porter un véritable projet, d'autant qu'il s'agit en plus d'un projet associatif de formation. Je rappelle en effet que nous allons récupérer le Centre de formation des athlètes, et que celui-ci travaillera en partenariat avec le nouveau lycée du Trapèze, puisque le proviseur a accepté que les étudiants viennent y faire leurs études. Autrement dit, les élèves seront hébergés à Boulogne-Billancourt, ils suivront leurs études au lycée et pourront s'entraîner à Boulogne-Billancourt. Or ce centre de formation va attirer des jeunes venant de partout. D'ailleurs, sachez que neuf des dix joueurs français qui évoluent en NBA sont issus de l'Île-de-France,

alors qu'il n'y a jamais eu de club de basket-ball formateur dans notre région. Boulogne-Billancourt sera donc le premier club formateur d'Île-de-France, d'autant que celui qui dirigera notre centre de formation est une star connue de tous les enfants de banlieue. Vous verrez alors que notre club de basket-ball attirera énormément de personnes motivées. Il nous revient donc de les accompagner au mieux pour que ces enfants deviennent soit des joueurs professionnels, soit des hommes accomplis dans la vie, qui se consacreront peut-être à autre chose qu'au basket-ball et s'épanouiront dans leur activité professionnelle. Voilà donc tout ce que nous sommes en train de mettre en place. Nous essayons de vous proposer une grande dynamique et je regrette que vous ne souhaitiez pas y participer, car c'est la première fois que nous proposons quelque chose d'aussi fort et complet.

S'agissant du club de Levallois-Perret, je rappelle qu'il s'agit d'un club de Jeep Élite et que celui-ci dispose d'un budget de 5 millions d'euros. Cela reste d'ailleurs très raisonnable par rapport à d'autres sports comme le rugby ou le football. Cette somme est tout à fait supportable dans le budget d'une ville. De plus, Levallois-Perret a supporté un club professionnel pendant des années, alors que cette ville compte deux fois moins d'habitants que Boulogne-Billancourt. Nous sommes donc tout à fait capables de supporter un club professionnel de basket-ball. D'autre part, sachez que la Ville ne versera pas 5 millions d'euros à elle seule, puisqu'il existe des plafonnements et qu'une commune ne peut pas verser plus de 40 % du budget d'un club. Si le nom de Levallois-Perret ou de son maire vous dérangent, je trouve cela dommage, car il existe des dizaines et des dizaines de jeunes derrière ces noms. Personnellement, je prends uniquement en compte le sport et l'attractivité qu'il peut générer. À ce propos, je vous signale qu'environ une cinquantaine de jeunes de Boulogne-Billancourt sont partis en autocar la semaine dernière pour assister à un match de Jeep Élite à Levallois-Perret.

Bref, nous allons récupérer ce club, sachant qu'un club de Jeep Élite vaut entre 7 et 8 millions d'euros avec les droits sportifs et que nous allons pouvoir le racheter pour 2 millions d'euros. Certes, nous profitons un peu de la situation, mais nous n'aurions pas eu les moyens de former un club qui serait passé progressivement de Nationale 2 en Nationale 1 puis de Pro B en Jeep Élite. Vous pouvez comparer cela avec les sommes que la Ville de Paris a injectées pour son club de Pro B, alors qu'il est actuellement douzième et qu'il ne montera même pas en Jeep Élite l'an prochain. Nous, nous allons acheter un club qui jouera immédiatement en Jeep Élite ! Nous allons ainsi réaliser des économies pour mettre tout cet argent au service de la formation et des jeunes. Il est donc dommage que vous ne participiez pas à ce projet et que vous « bloquiez » sur le nom de Levallois-Perret.

Séance du 11 avril 2019

D'ailleurs, sachez que le club changera de nom dès cette année, puisqu'il s'appellera désormais Métropolitans 92, sous le label du Département des Hauts-de-Seine, comme l'est aussi le club Nanterre 92. Quoi qu'il en soit, je reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Concernant le lieu du palais des sports enfin, sachez que celui-ci sera situé au sud de Boulogne-Billancourt. Monsieur MOUGIN s'en occupe, puisqu'il réalise actuellement des études de faisabilité et des sondages. Nous allons donc pouvoir vous donner prochainement l'emplacement exact de cet équipement, sachant que la construction de cette salle était initialement prévue sur l'île Seguin et que nous avons sacrifié cet équipement pour faire plaisir à tout le monde. Il fallait en effet satisfaire à la fois les associations et les requérants. Tout le monde a dû faire un effort autour de la table lors de la médiation. De fait, les associations ont fait un effort et la Ville en a fait également en supprimant ce palais des sports sur l'île. En fait, nous ne faisons que déplacer le projet prévu initialement sur l'île Seguin pour le placer ailleurs dans la Ville. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause cet équipement, d'autant que celui-ci figurait déjà dans la promesse de vente que nous avons signée avec un acheteur. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : J'ai quand même entendu dire, puisque des bruits courent, que ce palais des sports serait situé rue de la Ferme ! Je vous donne donc un scoop, si jamais vous n'étiez pas informé ! D'autre part, quel sera le coût de cet équipement et comment envisagez-vous de le financer ?

M. BAGUET : Nous allons repartir sur les mêmes bases que le coût de construction qui était prévu pour l'île Seguin. Nous allons donc rechercher des financements, notamment auprès du conseil départemental et du conseil régional, puisqu'il s'agit de nos deux principaux partenaires en termes de financement – ce qui n'était d'ailleurs pas arrivé pour Boulogne-Billancourt depuis très longtemps. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Si vous le permettez, j'apporterai une précision. Le message que nous tentons de vous faire passer est le fait que nous sommes peut-être en train de passer devant une belle opportunité, dans la mesure où Boulogne-Billancourt regorge d'entreprises. En effet, toutes ces entreprises sont aujourd'hui engagées dans une démarche dite Responsabilité sociétale environnementale (RSE), et, dans ce cadre, l'ancrage d'un territoire est souvent situé très haut dans la liste des priorités. Or cet ancrage se manifeste souvent par la participation à des équipements sportifs ou encore à la construction de crèches par exemple, bref à des équipements collectifs. De fait, nous pourrions peut-être lancer des appels à candidatures beaucoup plus larges. Cela serait un système gagnant-gagnant.

Il permettrait à la fois de boucler le tour de table et de mobiliser tous les financements, et à ces entreprises de se mettre en conformité avec leurs engagements RSE.

M. BAGUET : L'un n'empêche pas l'autre et il faut bien démarrer. D'ailleurs, le palais des sports doit être construit un an et trois mois avant les JO pour qu'il soit déclaré comme un site d'accueil olympique. Nous sommes donc un peu pressés par le temps. Certes, je veux bien que nous perdions du temps à consulter tout le monde, mais je rappelle qu'il s'agit d'un capital évolutif et qu'il est de toute façon possible d'intégrer de nouvelles personnes. Bref, je ne comprends pas pourquoi vous votez contre ce projet. Je comprends que vous puissiez vous abstenir, mais je ne comprends pas pourquoi vous voulez voter contre. De plus, vous avez-vous-même déclaré que le meilleur support juridique était la création d'une SCIC. Vous pouvez voter contre, si vous le souhaitez, mais cela fait des années et des années que le secteur sportif de Boulogne-Billancourt attend un signal fort de la municipalité. Or, nous envoyons ce signal et le groupe socialiste vote contre. Cela est quand même un peu étrange.

Enfin, nous devons désigner un représentant au conseil d'administration de la SCIC. La majorité vous propose de désigner Monsieur Pierre DENIZIOT, car si Paris accueillera les JO 2024, cette ville recevra aussi les Jeux paralympiques. En effet, comme Monsieur DENIZIOT est particulièrement impliqué au niveau conseil régional dans l'organisation de ces Jeux paralympiques, sa présence me paraît être une bonne connexion pour obtenir le soutien de la Région dans ce projet. De plus, pour l'image de Boulogne-Billancourt, cette implication handisport serait positive. Cela nous aidera à être encore plus dignes à l'égard des personnes handicapées qui souhaitent pratiquer un sport et qui ne sont pas toujours très bien soutenues. Je rappelle que nous avons la chance d'avoir un vice-champion olympique handisport, à savoir Stéphane TARDIEU, et que nous pouvons encore faire mieux à Boulogne-Billancourt. Voilà donc pourquoi nous vous proposons cette candidature.

Souhaitez-vous un vote à bulletin secret pour désigner ce représentant ? (Le conseil municipal accepte le vote à main levée).

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 47

Nombre de procurations : 7

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 52

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de suffrages exprimés : 52

A obtenu : M. Pierre DENIZIOT : 52 voix, ÉLU

M. BAGUET : Je vous remercie. Je vous propose à présent de passer au vote de cette délibération.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur Pierre-Christophe BAGUET et Monsieur Pierre DENIZIOT ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité, Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant, Madame SHAN et Monsieur THELLIER votant contre.

3. TRAVERSE PIÉTONNE RUE DU POINT-DU-JOUR/RUE DU DÔME - MODALITÉS DE CRÉATION, D'ACCÈS ET DE GESTION DE LA VOIE

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, cette délibération vous propose d'autoriser le maire à signer une convention tripartite avec la société Adoma et GPSO, pour la traverse piétonne qui relie la rue du Point-du-Jour à la rue du Dôme. Cette traverse est à l'étude depuis déjà très longtemps et elle s'inscrit dans le cadre de l'organisation de l'espace vert situé rue du Point-du-Jour, à côté du nouveau projet immobilier qui sera livré d'ici quelques mois. Je rappelle en effet qu'il est prévu que GPSO livre un espace vert – dont l'ouverture sera située sur la rue du Point du Jour –, une fois ce projet immobilier achevé. Le maire a toujours souhaité qu'une liaison piétonne douce soit créée pour relier la rue du Point-du-Jour à la rue du Dôme. Concrètement, cette liaison commencerait à la fin de cet espace vert, et passerait sur une parcelle appartenant à la société Adoma, sur laquelle est situé un ensemble immobilier accueillant les anciens travailleurs. De son côté, la société Adoma a besoin de refaire cet ensemble immobilier pour le remettre aux normes.

Au final, un accord a donc été trouvé entre les trois parties pour signer une convention d'occupation et de passage avant le lancement des travaux de la société Adoma. Cette convention permettra d'ouvrir cette sente piétonne, à la fois vers la rue du Point-du-Jour et vers la rue du Dôme dès l'ouverture de cet espace vert, sachant que la circulation de cette traverse sera limitée aux heures d'ouvertures du parc. Enfin, sachez que cette convention présente également l'avantage de créer un passage dans un cœur d'îlot relativement dense et qu'elle permettra ainsi de désenclaver ce quartier. Voilà mes chers collègues l'objet de cette délibération.

M. BAGUET : À cette occasion, je précise que nous avons rencontré le nouveau directeur général d'Adoma ainsi que le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations Habitat avec Monsieur MOUGIN, et que nous travaillons sur un

projet global avec les deux foyers situés rue de Meudon et rue Nationale, notamment le foyer Stalingrad, et le foyer situé rue du Dôme. Concrètement, nous devrions prochainement signer une convention sur une période de cinq ans, pour sortir de ces situations quelque peu inadmissibles. À ce propos d'ailleurs, sachez qu'Adoma n'est toujours pas propriétaire – même si cette société a engagé des démarches –, puisque le groupe Antin Résidences ne lui a toujours pas vendu les murs.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur le projet. Il lui est expliqué qu'il s'agit de reconstruire sur place, et que ce projet nécessite une adaptation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre de construire plus haut puisqu'il est situé en cœur d'îlot. Le groupe *La Ville Citoyenne* demande également si le jardin sera soumis aux mêmes horaires que ceux de l'ensemble de la ville. Il lui est répondu que ce jardin aura les mêmes horaires que tous les parcs et jardins de la ville gérés par GPSO. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'aimerais intervenir non pas sur le sujet en lui-même, car il ne me pose aucune difficulté, mais sur l'opération concernant le foyer, puisqu'il est question d'une démolition-reconstruction. Qu'en sera-t-il des habitants de ces deux foyers ? La Ville a-t-elle enfin réfléchi et trouvé une solution, de sorte que l'on puisse à la fois reloger ces travailleurs – dont la plupart ont longtemps travaillé chez Renault, dont certains travaillent aujourd'hui soit pour la Ville soit pour GPSO –, et procéder à cette opération de démolition-reconstruction ? Autrement dit, j'espère que la Ville trouvera une solution pour reloger ces travailleurs pendant la phase de démolition et qu'elle les relogera après la phase de reconstruction. J'aimerais avoir confirmation de cela.

M. BAGUET : De quels foyers parlez-vous ? S'agit-il des deux foyers gérés actuellement par Coallia ? Je rappelle que nous avons déjà réalisé une opération de ce type auparavant avec le foyer Aftam, devenu Adoma depuis. Nous avons à l'époque négocié pied à pied avec Renault et le promoteur pour déménager les résidents de ce foyer de la rue Yves-Kermen et les installer dans des chambres de 18 mètres carrés contre 8 mètres carrés auparavant. Nous allons donc faire exactement la même chose pour cette opération, comme nous le faisons d'ailleurs en ce moment même avec le chantier situé rue de Meudon à propos duquel nous avons gagné un recours devant le tribunal administratif. Concrètement, les résidents

de la partie du bâtiment situé côté rue seront déplacés dans la nouvelle partie qui sera située côté jardin, une fois que les travaux de ce nouveau bâtiment seront terminés. Ensuite, la partie sur rue sera réhabilitée. De plus, le fait de passer de 8 à 18 mètres carrés par chambre nous permet d'être reconnus dans le cadre du plan SRU, puisque la loi compte trois chambres pour un appartement. Au final, nous sommes tous gagnants. Il vaut mieux placer notre argent dans des projets de réhabilitation pour faire augmenter notre quota SRU plutôt que de payer 6,8 millions d'amende à l'État – alors que l'on ne sait même pas où va cette somme. C'est en tous cas le projet que nous sommes en train de monter avec Monsieur MOUGIN. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2019

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur

Une fois n'est pas coutume, nous sommes en mesure cette année de voter ces taux en ayant connaissance des bases prévisionnelles qui nous ont été communiquées par l'administration fiscale. L'écart entre la prévision faite lors du Débat d'orientations budgétaires (DOB) et les bases notifiées est de seulement 0,2 %, soit une différence de 193 000 euros sur 91 millions d'euros de recettes. De la même façon, l'écart est également de seulement 0,2 % entre les prévisions de la direction des affaires financières et la notification de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Ces faibles écarts ne peuvent que nous rassurer sur l'ensemble des chiffres qui vous seront présentés ce soir dans les délibérations qui suivront.

Concernant les impôts plus spécifiquement, sachez que la Ville maintiendra ses taux pour la dixième année consécutive. Par conséquent, la croissance des recettes fiscales résultera uniquement du dynamisme de nos bases. L'évaluation des locaux commerciaux diverge désormais de celle des locaux industriels et des locaux d'habitation. Pour ces locaux les bases stagnent en 2019.

Il vous est donc proposé de reconduire les taux. En tenant compte du dynamisme des bases, le niveau de recettes atteindra 91 millions d'euros, dont 26,5 millions d'euros pour GPSO.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* est favorable à un relèvement de la taxe foncière en contrepartie d'une baisse

de la taxe d'habitation, mais reconnaît que ce n'est pas le bon calendrier, compte tenu de la suppression annoncée et engagée de la taxe d'habitation. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Cela est effectivement une bonne remarque. Certaines communes viennent justement d'augmenter la taxe d'habitation en prévision de sa suppression. En ce qui nous concerne, nous n'allons pas augmenter cette taxe d'habitation, surtout pas pour essayer de gagner deux francs six sous. Quoi qu'il en soit, si ce n'est peut-être pas une bonne année pour augmenter cette taxe, c'est encore moins une bonne année pour la diminuer. Enfin, sachez que nous allons conforter notre première place dans la catégorie des villes de France de plus de 100 000 habitants ayant le taux de taxe foncière le plus bas et notre deuxième position pour le taux de taxe d'habitation le moins élevé, derrière Paris. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur

Sachez tout d'abord que nous voterons cette délibération technique une seconde fois, en même temps que la présentation du compte administratif qui aura lieu lors du conseil municipal du mois de juin prochain.

Concrètement, nous suivons les règles classiques de la comptabilité publique. Il s'agit d'affecter l'excédent constaté de la section de fonctionnement 2018 au financement de l'éventuel besoin de financement en section d'investissement du même budget (principal ou annexe) ou de le reporter sur la section de fonctionnement 2019 du même budget. Nous procédons ainsi chaque année.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Pour la forme, nous aurions préféré que l'excédent soit utilisé et que l'on nous présente ensuite des projets. En effet, même si la technique du report à nouveau est effectivement la seule chose à faire sur le plan comptable, nous aurions préféré que cet excédent soit affecté à des projets précis dans le cadre de budgets supplémentaires, comme par exemple dans le domaine du sport, puisque nous avons évoqué cette question plus tôt.

Mme LAVARDE-BOËDA : Lors de la présentation du DOB, je vous avais notamment indiqué que l'excédent exceptionnel de l'année 2018 nous permettait d'envisager l'avenir sereinement. Je vous avais même présenté des graphiques vous indiquant que nous pourrions investir dans de nouveaux projets en 2019 et en 2020, sans augmenter les taux de fiscalité et en continuant de diminuer l'endettement de la Ville. C'est donc bien à cela qu'est affecté l'excédent de l'exercice 2018. Quant aux projets concrets, ils feront l'objet du budget qui vous sera présenté dans la délibération suivante. En somme, il s'agit là d'une simple délibération technique.

M. BAGUET : Merci. Vous noterez quand même qu'il s'agit là d'un excédent de 25,7 millions d'euros, et cela malgré les ponctions considérables de l'État. Bref, cela prouve que la Ville est tout de même bien gérée. Je mets aux voix.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

6. VOTE DU BP 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur

Nous allons maintenant parler de choses concrètes et de projets. Dans les faits, je reviendrai rapidement sur les éléments qui vous ont déjà été présentés lors du DOB, et que nous avons pris en compte dans notre stratégie pour les exercices à venir. Je pense notamment à la forte contraction de nos recettes par rapport à l'année 2013, due aux effets que nous connaissons maintenant très bien, à savoir un dynamisme fiscal tiré uniquement par la croissance des bases, puisque les taux resteront inchangés en 2019 comme depuis maintenant dix exercices, avec, dans le même temps, une diminution très forte des concours de l'État - 86 % sur la part forfaitaire de la Dotation globale de fonctionnement, censée être proportionnelle au nombre d'habitants de la ville, diminuée de 86 %. Or il ne vous aura pas échappé que la population municipale a augmenté depuis 2013. S'ajoute à cela une diminution très forte de nos autres recettes fiscales, due à l'augmentation des fonds de péréquation que sont le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et Communales (FPIC) et, pour la première fois en 2019, au prélèvement au titre de la loi SRU. Nous espérons un maintien du dynamisme des recettes liées aux droits de mutation, inscrites à un niveau prudent de 15,3 millions d'euros, niveau conforme à la moyenne observée lors des derniers exercices. Concernant les dépenses courantes, nous constatons une stabilité dès lors que l'on raisonne à périmètre constant,

c'est-à-dire en retirant les effets liés au transfert de la compétence aménagement ou encore à la récente réforme du stationnement payant. Ces dépenses n'ont pas évolué en volume entre 2013 et 2019. Elles ont même diminué de 2 %, grâce principalement à une maîtrise des charges de personnel, qui augmentent uniquement de 3 % sur cette période de six ans. D'ailleurs, cette hausse reste très inférieure au Glissement vieillesse technicité (GVT) et donc à l'augmentation naturelle de ce poste de dépenses. Dans le même temps, nous maintenons aussi notre soutien auprès des associations au même niveau et diminuons de 4 % nos charges courantes. Enfin, et parmi les autres efforts de gestion, j'attire également votre attention sur la diminution des charges d'intérêts, puisque celles-ci reculent tout de même de 3,3 millions d'euros sur les six dernières années. Cette baisse nous permet notamment de dégager des marges de financement pour d'autres projets plus utiles à la population que le seul remboursement de la dette.

J'aimerais à présent faire une petite parenthèse sur le Fonds de compensation des charges transférées (FCCT), qui illustre quelque chose de très complexe, à savoir la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et les effets induits sur les budgets des villes et des territoires. Je rappelle que ce fonds de compensation est intégré dans nos dépenses de fonctionnement, dont nous tenons compte pour déterminer le respect ou non des objectifs de contractualisation avec l'État. Comme vous pouvez le constater, les montants sont non négligeables et peuvent varier fortement, puisque nous avons une enveloppe de 48,4 millions d'euros au compte administratif 2016, et qui est ensuite passée à 52,7 millions en 2018 pour retomber finalement à 46,6 millions d'euros cette année. Cette baisse en 2019 résulte de la réforme du stationnement payant. GPSO encaisse désormais pour le compte de la Ville les recettes que nous percevions auparavant. Autrement dit, nous avons désormais moins d'argent à retransférer à GPSO, puisque ce dernier conserve déjà les 6,7 millions d'euros qu'il percevait pour notre compte au titre du stationnement. Aussi, et même s'il s'agit là d'une opération neutre pour la Ville, les montants en masse sont loin d'être insignifiants.

À titre d'exemple, sur 100 euros d'impôts payés par les Boulonnais, nous constatons que toutes les marges de gestion qui ont été dégagées par la Ville servent uniquement à financer les charges de péréquation, qui ont été multipliées par plus de deux en six ans en passant de 5 à 13 euros.

J'en viens maintenant aux projets qui traduisent concrètement ce que nous allons réaliser en 2019 pour le bien-être des Boulonnais, sachant que les budgets restent majoritairement orientés vers les services à la population, notamment vers les secteurs de la jeunesse et de l'enfance.

Tout d'abord, sachez que 14 millions d'euros seront consacrés à l'enfance et aux crèches. S'agissant de la culture, la Ville organisera deux expositions phares en 2019, l'une consacrée aux 700 ans d'histoire de la Ville et l'autre relative au paquebot *Île-de-France*. À ces initiatives s'ajoutent également le projet Boulogne-Billancourt 2024 ou encore celui de la Maison d'accueil des salariés à horaires discontinus – puisque l'ensemble des crédits sont inscrits aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Par ailleurs, nous consacrerons également 48 millions d'euros d'investissement en 2019 à l'ensemble de nos bâtiments, notamment pour remplir nos obligations vis-à-vis de la préfecture dans le cadre du plan d'accessibilité. Dans le même temps, nous continuerons de diminuer notre endettement de manière continue, puisque la dette consolidée de la Ville devrait s'élever à 73,3 millions d'euros maximum au 31 décembre 2019 et sera ainsi en diminution par rapport au 31 décembre 2018.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Il est demandé un vote par article. Avis favorable à l'unanimité pour l'article n° 1, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote. Avis favorable à l'unanimité pour les articles 2 et 3. S'agissant de l'article n° 4, le groupe *La Ville Citoyenne* regrette la subvention pour l'Union pour l'éducation populaire, en raison de la suppression de la caisse des écoles il y a plusieurs années. Il est rappelé que le Centre communal d'action sociale (CCAS) aide de nombreuses familles en difficulté dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques boulonnaises. Avis favorable à l'unanimité, à l'exception de la subvention concernant l'Union pour l'éducation populaire, pour laquelle le groupe *La Ville Citoyenne* vote contre. Avis favorable pour l'article n° 5. Concernant l'article n°6, le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur la subvention versée à l'association diocésaine de Nanterre. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une subvention destinée à réhabiliter la salle paroissiale Sainte-Cécile, qui héberge plusieurs associations caritatives, dont le Rameau, qui accueille des sans-domicile fixe (SDF) le jeudi matin et leur fournit ensuite des repas le midi, ainsi que l'association Magdalena. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* ne prenant pas part au vote. Enfin, avec favorable à l'unanimité pour les articles 7 à 13.

M. BAGUET : Merci. Madame LAVARDE-BOËDA.

Mme LAVARDE-BOËDA : J'ai oublié de préciser que la présentation du budget concernait uniquement le point n° 1 et que les points 2 à 13 étaient en réalité des points techniques. Je citerai par exemple l'évolution de la provision pour dépréciation d'actifs, la provision pour risques et charges, le tableau de classement des voies communales,

les règles d'amortissement des subventions, l'imputation des biens aux sections d'investissement ou encore la dotation spéciale versée aux instituteurs. Quant aux autres points, ils concernent notamment les subventions versées aux associations, sachant que certaines d'entre elles concernent le solde de la subvention votée au mois de décembre et qu'il s'agit pour d'autres de nouvelles subventions. Enfin, je précise que l'ensemble de ces points sont bien entendu retracés dans le budget.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Merci de me donner la parole. Nous avons effectivement réservé notre vote sur plusieurs points, ce qui ne signifie pas pour autant que nous nous sommes abstenus. En effet, nous posons d'abord certaines questions en commission et déterminons ensuite notre vote en fonction des réponses apportées. C'est ainsi que nous percevons le travail de commission. Nous allons donc maintenant vous indiquer nos votes.

S'agissant du point n°1, qui représente le budget primitif en tant que tel, nous nous abstiendrons. Cela ne vous étonnera pas, puisque ce débat a déjà eu lieu lors du conseil municipal précédent, dans ce qui s'appelait faussement un Débat d'orientations budgétaires, et qui en fait était déjà la présentation du budget. Autrement dit, il n'y a rien de nouveau puisque le DOB n'a fait que nous informer un mois avant du contenu du budget primitif. Je ne reprendrai donc pas les reproches que j'avais faits à cette époque, sachant que notre critique principale concernait l'absence d'investissements importants permettant de changer certaines choses dans la ville. On pourrait évoquer de nombreux sujets. Je pense notamment à l'aménagement de la place Marcel-Semba, aux problèmes liés aux foyers dont nous avons parlé tout à l'heure, ou éventuellement encore au projet d'équipement sportif. À notre sens, tout ceci devrait figurer dans le budget, mais n'y figure pas. C'est pourquoi nous ne sommes pas satisfaits de la présentation de ce budget en matière d'investissements. Nous avons déjà formulé ces remarques lors du débat d'orientations budgétaires et nous n'allons pas répéter éternellement le même discours. Encore une fois, nous avons dit qu'il ne s'agissait pas d'un DOB, mais de la présentation anticipée du budget. En conséquence de quoi, notre position reste cohérente et identique à celle du prétendu DOB.

J'en viens maintenant aux autres points sur lesquels nous avons émis des réserves. Concernant les subventions, et si nous avons bien compris, les 100 000 euros versés à l'association diocésaine sont compris dans les 300 000 euros de la subvention globale d'équipement, qui elle fait l'objet d'un autre article. À ce propos, nous avons un doute, qui remonte d'ailleurs à 1905.

En effet, est-ce le rôle d'une commune de financer des édifices de nature culturelle ? Certes, il ne s'agit pas d'une église, mais il s'agit tout de même de locaux paroissiaux. Par ailleurs, on nous indique également que ces locaux pourront accueillir des associations et que cette subvention permettra d'élargir les locaux, notamment pour des opérations caritatives. De fait, je suis prêt à voter cette délibération si l'on m'assure que les associations caritatives qui seront accueillies dans ces locaux ne seront pas uniquement des associations culturelles et si l'on m'assure qu'elles ne déclinent aucune adhésion à une religion ou à une philosophie particulière. Je suis donc prêt à changer ma position de vote personnelle si l'on me donne cette assurance. Mes amis feront ce qu'ils voudront pour leur part, car nous sommes un groupe démocratique et chacun s'exprime comme il le souhaite.

En ce qui concerne l'association Union pour l'éducation populaire enfin, je rappelle qu'il s'agit en fait de la Caisse des écoles pour les écoles privées. Personnellement, je n'ai rien contre les écoles privées et j'ai toujours voté les subventions pour ces établissements depuis des années. D'ailleurs, cela ne me pose strictement aucun problème en termes de philosophie. En revanche, et sauf erreur de ma part, vous avez, Monsieur le maire, supprimé la Caisse des écoles – qui est en réalité l'Union des éducations populaires des écoles publiques – il y a trois ans sous prétexte qu'il n'existait aucun projet. Par conséquent, je vous demande une chose très simple. Rétablissez la Caisse des écoles, qui est adossée à l'enseignement public, et donnez-lui une dotation identique à celle que vous attribuez à l'Union pour l'éducation populaire pour les écoles privées. S'il s'avère qu'il n'existe aucun projet et que cet argent n'est pas dépensé, le rapporteur du budget aura le plaisir d'annoncer l'année suivante que cette somme sera inscrite en report à nouveau. Bref, et comme vous pouvez le constater, mes demandes sont très simples.

M. BAGUET : Concernant la paroisse Sainte-Cécile, je rappelle que c'est la neuvième fois depuis 2009 que nous votons des subventions en direction de sites ayant également vocation à accueillir des activités culturelles, sociales ou caritatives. D'ailleurs, nous avons déjà participé au financement de la rénovation de la salle du bas de la paroisse Sainte-Cécile. Dans le cas présent, il s'agit d'accueillir l'association Magdalena, qui porte assistance aux travailleurs du sexe du Bois de Boulogne, au même titre que l'association Aux captifs la Libération ou encore l'association Le nid, qui réalisent un travail de fond absolument remarquable. D'autre part, je rappelle que cette paroisse accueille aussi l'association Le Rameau qui sert des repas gratuits aux SDF une fois par semaine, ainsi que l'association Les petits frères

des pauvres ou encore les scouts. Ces locaux sont également partagés avec les habitants du quartier pour accueillir des assemblées générales de copropriétaires ou des réceptions familiales. Bref, ces locaux participent véritablement à la vie du quartier. Enfin, je rappelle que ces délibérations ont toutes été votées à l'unanimité depuis 2014, à l'exception de 2018, lorsque Monsieur THELLIER s'était abstenu.

S'agissant des 100 000 euros versés à l'association diocésaine, je vous confirme que cette somme est bien intégrée dans les 300 000 euros de la subvention globale d'équipement. S'agissant des travaux d'ailleurs, nous avons retenu l'architecte Jean-Marie DUTHILLEUL, professionnel de très grande qualité, qui sera également chargé de réaliser la gare Pont-de-Sèvres-île Seguin dans le cadre du Grand Paris Express. Autrement dit, nous aidons cette association à démarrer ce projet à hauteur de 300 000 euros, sachant que le coût total de cette opération est estimé à 5,7 millions d'euros.

Pour ce qui est de la Caisse des écoles, je rappelle que nous ne l'avons pas supprimée sous prétexte qu'il n'y avait plus aucune activité, mais parce qu'elle faisait l'objet d'une grande lourdeur administrative et que nous avons déjà d'autres dispositifs en place, dont l'accompagnement des personnes, la Commission de révision du quotient, la Commission d'aide ou encore la Commission du surendettement, qui disposent d'ailleurs de moyens financiers bien supérieurs à ceux de la Caisse des écoles pour aider les familles. Les travaux du commissaire aux comptes et la tenue d'assemblées générales alourdissaient encore plus ce dispositif. Nous avons préféré regrouper toute cette activité au niveau du CCAS et le centre gère dans son intégralité l'ensemble de ces dispositifs. Madame DE BEAUVAIL réunit régulièrement les membres de ces structures pour faire le point sur les dossiers en cours. D'autre part, je rappelle que le CCAS dispose également d'une Commission d'attribution aux familles pour les élèves scolarisés, uniquement dédiée à ce sujet. Par conséquent, nous n'avons rien supprimé du tout.

Concernant ce que vous appelez la Caisse des écoles privées, je rappelle que celle-ci existe depuis déjà très longtemps. Monsieur DUBOIS l'avait créée il y a près de trente ans pour aider les familles qui avaient besoin d'aide, car l'enseignement privé n'est pas uniquement réservé à des familles fortunées. En effet, l'enseignement privé à Boulogne-Billancourt – et cela est tout à son honneur – accueille des enfants de toute confession et de toute condition. Au final, cette association joue le même rôle que celui aujourd'hui rempli par le CCAS, notamment lors des départs de classes transplantées, en aidant les enfants à partir avec leurs camarades pour partager des moments privilégiés, et cela quelles que soient les ressources des familles.

Enfin, je rappelle que nous avons déjà versé une subvention de 109 000 euros à cette association il y a quelques années, et que nous lui attribuons aujourd'hui une somme de 65 000 euros, soit quasiment deux fois moins que ce que nous lui donnions les années précédentes.

S'agissant du budget primitif enfin, vous nous dites que celui-ci est identique au DOB. Toutefois, nous ne pouvons que féliciter les services, car leurs prévisions correspondent à 0,2 % près aux notifications que nous avons reçues de l'État. Cela démontre bien que nous avons des services extrêmement pointus, qui maîtrisent nos dépenses et nos recettes au quotidien. Tant mieux pour nous ! D'ailleurs, c'est grâce à cette excellente gestion que nous disposons aujourd'hui d'un excédent cumulé des années précédentes de 25,7 millions d'euros. Nous savons en effet exactement ce que nous avons dans les caisses au moment du DOB et nous savons exactement où nous allons grâce à la rigueur des services. De fait, nous ne nous trompons qu'à la marge et les budgets que nous avons construits jusqu'à présent sont respectés à peu de choses près. Il faut s'en féliciter et s'en enorgueillir, car cela nous évite de dérapier et de voter des budgets à l'aveugle. Je préfère avoir un DOB et un budget précis, avec un atterrissage conforme, plutôt qu'un DOB partant dans tous les sens avec un budget peu réaliste, pour s'apercevoir des dégâts à l'arrivée. Nous avons donc préféré la rigueur budgétaire et la précision des comptes. D'ailleurs, Boulogne-Billancourt sera retenue cette année comme site pilote par la Direction départementale des finances publiques (DDFiP), car l'excellence de la gestion boulognaise est reconnue partout. Nous n'allons donc pas nous en plaindre. Au contraire, je trouve qu'il s'agit plutôt d'une bonne chose.

Voilà donc les trois réponses que je voulais vous apporter Monsieur GABORIT, en espérant que vous voterez en faveur de la subvention à destination de la salle de quartier, car cela me semble être une bonne chose.

Il nous faut voter de nombreuses subventions aux associations. C'est la raison pour laquelle Messieurs BAGUET, BENHAROUN, BACCHETTA, GOUILLIARD, DENIZIOT et RUMJAUN, ainsi que Mesdames MISSOFFE et LORBER ne prendront pas part au vote de l'article n° 4.

Souhaitez-vous un vote du budget chapitre par chapitre ? (Le conseil municipal accepte le vote global du point n° 1 à l'unanimité). Je vous rappelle donc les chiffres de ce budget.

- L'équilibre général du budget se situe à 359 813 567,06 euros (Article n° 1) ;
- Les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) s'élèvent à 96 885 201 euros en AP et à 46 175 990 euros en CP (Article n° 2).

Vote par article :

Article 1 : adopté à l'unanimité, Monsieur Pierre-Mathieu DUHAMEL, Madame Isabelle WEILL, Madame Caroline PAJOT et le groupe *La Vie Citoyenne* s'abstenant

Article 2 : adopté à la majorité, Monsieur François THELLIER votant contre

Articles 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 : adoptés à l'unanimité

Article 4 : adopté à l'unanimité, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT, Monsieur François THELLIER s'abstenant.

Article 6 : adopté à la majorité, Madame Judith SHAN, Monsieur Vincent GUIBERT s'abstenant, Monsieur François THELLIER votant contre.

Pour éviter tout conflit d'intérêt lors du vote de l'article 4 les élus suivants ne prennent pas part: Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Daniel BENHAROUN, Madame Esther KAMATARI, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Anne-Charlotte LORBER, Monsieur Laurent GOUILLIARD, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Nasser RUMJAUN.

M. BAGUET : Merci, mes chers collègues.

7. MISE À LA RÉFORME DE VÉHICULES EN VUE DE LEUR CESSION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération vous demande tout simplement d'autoriser le maire à mettre à la réforme deux véhicules utilitaires et trois véhicules particuliers.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, la présente délibération comporte deux points. Le premier porte sur la mise à jour du tableau des effectifs concernant 79 postes. Quant au second point, il s'agit d'étendre le dispositif des titres-restaurant aux policiers municipaux de brigade de nuit, car le restaurant municipal est fermé pendant les horaires de ces agents.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

9. COMPOSITION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que nous avons procédé au renouvellement des conseillers du Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) l'an dernier pour un quatrième mandat, sachant que nous avons retenu 50 personnes à cette occasion. Or, comme le CESEL peut comporter jusqu'à 80 membres, nous avons de nouveau lancé un appel à candidatures en décembre dernier. Nous avons reçu énormément de candidatures et tous les postulants ont bien évidemment été reçus. Un jury s'est ensuite réuni le 3 avril pour examiner l'ensemble des candidatures, ce qui nous a permis de retenir 30 nouveaux membres. À ce propos, sachez que ce nouvel appel à candidatures nous a également permis d'atteindre une parité parfaite. Nous avons précédemment plus d'hommes que de femmes, mais, désormais, le CESEL comptera 40 femmes et 40 hommes.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette liste de noms ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'aimerais simplement faire un commentaire rapide. J'avais quitté la commission la fois précédente, sans y participer, car les dossiers nous ont été remis au moment où nous nous apprêtions à délibérer. De fait, nous n'avions pas eu le temps de les examiner. En revanche, les choses ont été totalement différentes cette fois-ci, puisque les dossiers nous ont été remis à temps et que le travail avait été fait en amont. Je tiens d'ailleurs à remercier Madame GODIN, qui a pris les temps de recevoir tous les candidats. Au final, nous avons eu des rapports extrêmement précis et il a été très utile et agréable de délibérer dans ces conditions.

D'autre part, je tiens également à souligner que les candidatures féminines ont été nettement plus intéressantes que les candidatures masculines. Il faut bien le dire, car cela était criant ! Nous avons examiné les dossiers de femmes souvent jeunes, installées soit depuis quelques temps à Boulogne-Billancourt ou nouvelles arrivantes. Aussi, comme les profils présentés étaient extrêmement intéressants, nous n'avons eu aucun problème pour rétablir la parité au sein du CESEL. Je voulais donc faire un commentaire sympathique vis-à-vis de la qualité du travail réalisé à la fois par vos services et par vos adjoints. Merci.

M. BAGUET : Merci, Monsieur GABORIT. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS ÉLÉVATEURS

M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, afin d'assurer l'entretien et la pérennité des bâtiments communaux, ainsi que de remplacer, de créer, de maintenir ou de dépanner nos ascenseurs et nos monte-charges, la Ville doit lancer périodiquement divers accords-cadres à bons de commande.

Par ailleurs, le montant du marché qui vous est proposé étant supérieur à un million d'euros sur quatre ans, il est obligatoire de le soumettre à notre assemblée.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le maire à engager la procédure de passation et à signer cet accord-cadre.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si les trois ascenseurs situés à l'extérieur de la Ville sont inclus dans cet accord-cadre. Il lui est répondu que non, car ces ascenseurs sont gérés par GPSO et que l'accord-cadre concerne uniquement les besoins de la Ville. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11. GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES ET POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DES REVÊTEMENTS

M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous demande d'autoriser le maire à signer une convention portant sur la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes qui réunira la Ville de Boulogne-Billancourt, l'Établissement public territorial GPSO et les autres communes membres qui le souhaitent, en vue de la passation d'un ou de plusieurs marchés pour l'entretien des voiries et les travaux de rénovation des revêtements.

Je précise que ces prestations seront réalisées sur les espaces publics et/ou ouverts au public, sur lesquels chaque membre du groupement exerce ses compétences.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme DE MAISTRE, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE ART DESIGN ET AUTRES

M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur

Par exploit d'huissier du 30 octobre 2012, le syndicat des copropriétaires situé 5 bis, rue de la Ferme, dit résidence Art Design, a assigné devant le Tribunal de grande instance un certain nombre d'entreprises et la ville de Boulogne-Billancourt.

Aussi et afin d'éviter une procédure longue et coûteuse en frais d'avocats, il est apparu opportun pour les parties à ce litige de le solder par des concessions réciproques.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord transactionnel joint à la présente délibération et de mettre ainsi fin à un conflit opposant la Ville à ce syndicat.

La Ville s'est engagée pour sa part à faire réaliser les travaux arrêtés par l'expert dans son rapport à concurrence de 27 000 euros au troisième trimestre 2019, sachant qu'elle devrait percevoir 13 500 euros de la société Eiffage Construction et 13 500 euros de la société Valero GADAN, ce qui représente donc une opération blanche pour elle.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA MAÎTRISE DES HAUTS-DE-SEINE

M. Claude ROCHER, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, la Maîtrise des Hauts-de-Seine, plus grande maîtrise de France, réunit 650 chanteurs âgés de 6 à 25 ans. En résidence au sein de la Seine musicale depuis janvier 2017, elle propose une pédagogie novatrice initiée par son talentueux directeur Gaël DARCHEN.

Tout au long de la saison sont programmées de nombreuses représentations impliquant notamment des déplacements à l'étranger. Chœur d'enfants officiel de l'Opéra national de Paris, la Maîtrise des Hauts-de-Seine entretient parallèlement des partenariats avec les grandes maisons d'opéra françaises et les institutions musicales prestigieuses.

Particulièrement sensible à la qualité de ces projets et soucieuse de poursuivre son action culturelle et pédagogique à l'attention des plus jeunes, la Ville de Boulogne-Billancourt a souhaité permettre l'accueil d'un opéra dit « Bout'chou », dans l'une de ses structures petite enfance.

Ainsi, le mercredi 17 avril 2019, se produira dans la crèche des Glycines, sise 8, rue Paul-Bert à Boulogne-Billancourt, une trentaine de jeunes choristes dans un programme musical intitulé *Le Livre de la jungle*.

Il vous est donc proposé d'approuver la convention nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat annexée à la présente délibération et d'autoriser le maire à la signer. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

14. RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Mme Elisabeth DE MAISTRE, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, afin de simplifier la vie des familles, il vous est proposé de modifier quelques points du règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance, qui prévoit les modalités d'accueil.

Désormais, les allocataires de la Caisse d'allocations familiales (CAF) n'auront plus à transmettre leur avis d'imposition, le tarif étant automatiquement calculé par les services municipaux. Ainsi, les familles n'auront plus de démarches à entreprendre. Cette mesure fiabilise également le calcul pour les agents municipaux et limite le risque d'erreurs.

D'autre part, la modification porte également sur une mise en conformité de la rédaction des clauses relatives au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Par ailleurs, afin d'élargir l'offre faite aux familles et se rapprocher le plus possible de leurs besoins, est ouverte la possibilité d'un accueil à temps partiel pour une ou quatre journées, et non plus uniquement pour deux ou trois journées, comme cela est actuellement le cas. Cette mesure sera mise en œuvre progressivement pour assurer un bon accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance intervenant dans les crèches.

Quant aux autres modifications, elles sont d'ordres techniques et correspondent à des ajustements de rédaction pour une meilleure compréhension par les familles. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15. BOUCLE LOCALE - NOUVEAU PROTOCOLE POUR L'EXPLOITATION DE RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT DÉPARTEMENTAUX DES HAUTS-DE SEINE

M. Emmanuel BAVIÈRE, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, depuis 2008, la Ville de Boulogne Billancourt s'est dotée d'une boucle locale optique reliant 90 sites municipaux entre eux. Ce réseau comprend environ 23 kilomètres de câbles fibre optique. Une partie de cette fibre, soit 1 301 mètres à ce jour, passe par le réseau d'assainissement départemental.

L'installation et l'exploitation du réseau filaire de la boucle locale de la Ville dans le domaine non routier d'assainissement départemental est régi par :

- une convention avec le département des Hauts-de-Seine, dont l'objet est l'autorisation de l'occupation du domaine public par une installation de télécommunications à

base de câbles à fibres optique et tout autre équipement nécessaire à cette activité. Une redevance d'occupation du domaine public de 1,27 euro par mètre linéaire est versée annuellement. Le montant de la redevance pour l'année 2018 s'élève à 1 659,36 euros ;

- un protocole avec la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC), délégataire de l'exploitation des réseaux d'assainissement du département, dont l'objet est de définir les obligations de l'opérateur lors de l'installation de ses équipements et leur entretien.

Suite au renouvellement de la délégation confiée par le Département à la SEVESC au 1er janvier 2019, un nouveau protocole doit être signé par la Ville avec la SEVESC. Ce nouveau protocole apporte un changement dans la facturation des prestations d'assistance, de sécurité et de contrôle des personnes qui accèdent à ce réseau. Il n'y a donc plus de facturation sur la base linéaire du câble installé, mais une facturation en fonction des services réellement utilisés.

À partir de 2019, la facturation des services rendus par la SEVESC peut varier entre 617,10 euros et 2 160 euros. Les services de la Ville n'interviennent à présent qu'en cas d'incident sur le câblage existant. Précédemment, la Ville payait 1 465 euros.

Il vous est donc proposé d'approuver le protocole pour l'exploitation de réseaux de télécommunications dans les collecteurs d'assainissement départementaux des Hauts-de-Seine, et d'autoriser le maire à le signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Mes chers collègues, je vous propose à présent d'examiner un vœu soumis par le groupe *La Ville Citoyenne* concernant la Zone à faibles émissions (ZFE). Je laisse donc la parole à Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Merci, Monsieur le maire, de me laisser la parole. J'ignorais que vous parleriez des ZFE pour lutter contre la pollution dans le point d'actualité de GPSO. De fait, souhaitez-vous que je lise ce vœu dans son intégralité ou que je me contente simplement de le commenter, car de nombreux éléments apparaissent déjà dans le document d'actualité de GPSO ?

M. BAGUET : Comme nous sommes actuellement en train de distribuer ce vœu sur table, vous pouvez très bien le résumer.

M. THELLIER : L'instauration d'une ZFE représente un véritable enjeu de santé publique puisque la pollution de l'air conditionne hélas près de 48 000 décès prématurés en France. D'ailleurs, la commission européenne s'est inquiétée du fait que la France ne respectait pas ses objectifs en matière de dépollution et a par conséquent intenté une action contre notre pays. C'est pour cette raison que l'État, avec 15 grandes métropoles, dont celle du Grand Paris, s'est engagé à lancer des actions pour réduire la pollution de l'air de manière significative.

Le vœu que nous formulons, et qui j'espère sera soutenu par l'ensemble de nos collègues :

- soutient le principe de mise en œuvre de la ZFE sur le territoire communal ;
- demande au maire de Boulogne-Billancourt d'examiner les conditions de réglementation de la circulation à Boulogne-Billancourt pour une mise en œuvre effective dans le courant de l'année 2019 ;
- demande au maire de Boulogne-Billancourt d'organiser une mobilisation des citoyens et des entreprises pour les associer à la mise en place des mesures anti-pollution et des alternatives à la voiture individuelle ;
- propose au maire de Boulogne-Billancourt de participer ou de se faire représenter aux groupes de travail de la Métropole du Grand Paris qui auront à examiner les questions de critérisation des aides à la conversion des véhicules polluants.

Les personnes qui roulent dans des voitures très anciennes et non classées, et qui sont donc considérées comme « critère 5 », disposent généralement de très faibles revenus. Il faut donc les aider à mettre leur véhicule à la casse pour qu'ils en achètent de plus propres. Par ailleurs, j'ajoute que tous nos concitoyens peuvent également s'exprimer à ce sujet sur le site Internet de la MGP. Or nous avons malheureusement constaté que la ville de Boulogne-Billancourt n'apparaissait pas sur ce site.

M. BAGUET : Merci. Votre vœu est tout à fait louable. En revanche, sachez que le *Boulogne-Billancourt Information* (BBI), paru le 2 avril dernier annonçait justement que « *les Franciliens étaient invités à se prononcer sur la création d'une ZFE* », ce qui signifie que nous allons lancer une enquête publique à Boulogne-Billancourt en partenariat avec la Métropole du Grand Paris. Depuis, j'attendais la signature du président de la MGP pour signer l'arrêté municipal. Or tous les documents sont arrivés hier. De fait, nous avons immédiatement mis cet arrêté en ligne et avons également diffusé une communication sur le site Internet de la Ville pour inviter les habitants à participer à cette enquête. Cette information figure même sur la page d'accueil du site.

D'une manière plus générale, je rappelle que cette consultation est organisée par la MGP et que les villes volontaires devaient signer des conventions de partenariat avec la métropole. C'est ce que nous avons fait, sachant que neuf communes des Hauts-de-Seine sur 36 et près d'une cinquantaine de communes parmi les 131 de la MGP ont décidé de ne pas participer à cette ZFE. Certaines catégories d'artisans et d'automobilistes s'inquiètent déjà de la mise en place de cette ZFE, qui, je le rappelle, entrera en application au 1er juillet prochain. Honnêtement, je trouve que ce calendrier est un peu brutal, même si vous me répondez que la MGP évoque cette ZFE depuis 2017.

En ce qui nous concerne, nous participons à la mise en place de cette zone en accord avec les maires de GPSO, afin d'éviter la multiplication des politiques dans nos différentes villes. Nous déployons en effet une politique globale, puisque GPSO possède la compétence Environnement. Nous nous sommes donc mis d'accord, les huit maires de GPSO, pour signer cet arrêté et lancer l'enquête publique. Certes, nous avons perdu un peu de temps, mais entre l'annonce du BBI du 2 avril dernier, la signature de l'arrêté, l'affichage de l'arrêté hier et la mise en ligne sur le site de la Ville, nous avons répondu à votre vœu par anticipation. Par conséquent, soit vous le retirez, car il n'a plus d'objet, soit je demanderai à la majorité de voter contre. C'est à vous de décider. Autrement dit, je ne voterai pas un vœu alors que tout a déjà été mis en œuvre par la majorité. Ce ne serait pas cohérent.

M. THELLIER : Je vous propose deux choses pour clarifier cette situation. Premièrement, le citoyen ne peut toujours pas s'exprimer à l'heure où nous parlons, puisque la Ville de Boulogne-Billancourt n'apparaît pas sur le site que vous nous avez communiqué dans l'actualité de GPSO. J'espère donc qu'il aura la possibilité de pouvoir le faire demain. Deuxièmement, je vous propose quand même de procéder au vote de ce vœu, qui reprend la philosophie des élus métropolitains.

M. BAGUET : Il n'y a aucun problème. Nous pouvons mettre ce vœu aux voix si vous le souhaitez. Ceci dit, je trouve encore une fois que vous êtes bien souvent donneur de leçons sur les sujets liés à l'environnement, et nous ne vous avons pas attendu pour mettre des mesures en place. D'ailleurs, 15 des 20 pages du document d'actualité de GPSO concernent des actions que nous menons en matière d'environnement. Encore une fois, nous pouvons mettre votre vœu aux voix, mais la majorité ne le votera pas, car tout a déjà été mis en place. Souhaitez-vous que nous procédions quand même à ce vote ?

M. THELLIER : Oui.

Le vœu déposé par le groupe La Ville Citoyenne est rejeté à la majorité.

Le groupe *La Ville Citoyenne* votant pour, le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* s'abstenant, le groupe *Majorité Rassemblée* votant contre.

M. BAGUET : Merci. Nous nous retrouvons donc le 23 mai pour la prochaine séance. Bonne soirée à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 05.

Séance du 11 avril 2019